



Le Directeur Général

Paris, le 08 JUIN 2007

Réf : UMP/JP/CD/20076559

Cher Monsieur,

Vous avez souhaité nous interroger sur notre position en matière de défense animale et nous vous en remercions.

Il est certain que le XXI^{ème} siècle sera un siècle où l'homme va reconsidérer son rapport à l'animal, grâce notamment à la plus grande attention que nous portons actuellement à l'environnement et au développement durable, ainsi qu'à la meilleure connaissance que nous avons du monde animal. Les hommes ont le devoir de veiller à la survie des espèces et à la préservation de la biodiversité. C'est un devoir à l'égard des animaux et une nécessité pour la survie de l'espèce humaine.

Les hommes ont également le devoir de veiller au bien-être animal. Nous avons à cœur de promouvoir la lutte contre la maltraitance des animaux, qu'il s'agisse de l'importation de certaines espèces de manière frauduleuse, du transport d'animaux dans des conditions inacceptables, de la gestion des abattoirs...

S'agissant des animaux dits de consommation, nous souhaitons aider nos agriculteurs à poursuivre les efforts qu'ils ont déjà entrepris en faveur de l'amélioration du bien-être animal. Nous sommes en revanche déterminés à ce que des sanctions exemplaires soient prises contre ceux qui exploitent sans vergogne les animaux.

Nous disposons déjà de mesures juridiques fortes. Le code de l'environnement et le code rural reconnaissent les animaux comme des êtres sensibles. Je pense que le code civil pourrait à son tour reprendre cette formulation.

Il est vrai que la France a longtemps été en retrait sur les questions d'écologie et de bien-être animal. Une partie de ce retard a été comblée au cours des 5 dernières années puisque sur les 23 directives européennes qui n'avaient pas été transposées en droit français en 2001, toutes le sont désormais, à l'exception de celle concernant les OGM. Notre priorité, à présent, est de faire appliquer la réglementation européenne pour le « bien-être animal », notamment dans les domaines des transports et de l'expérimentation. Nous croyons aussi que, si nous voulons que la France accepte mieux la réglementation européenne en matière de bien-être animal, il faut qu'elle s'implique davantage dans son élaboration. Nous veillerons donc à ce que la voix de la France soit entendue sur ce sujet.

.../...

Union pour un Mouvement Populaire

55, rue La Boétie - 75384 Paris Cedex 08 - Tél. : 01 40 76 60 00 - Internet : www.u-m-p.org



Enfin, en ce qui concerne les trafics d'animaux domestiques, nous jugeons qu'ils sont inadmissibles : ils doivent donc être sévèrement réprimés. En ce domaine, la France ne peut agir sans la coopération de ses partenaires européens. Par ailleurs, le commerce des animaux de compagnie pourrait être mieux encadré et être placé, par exemple, sous le contrôle d'un comité auquel devraient participer les associations. A l'évidence, le renforcement des contrôles routiers, celui des établissements mettant en vente ces animaux et une traçabilité accrue dans les ventes entre particuliers doivent permettre d'assainir ces pratiques.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Cher Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jérôme PEYRAT